



Association de Défense des Locataires
Résidence Colonel Fabien
20 rue Verte – Apt 1091
94400 Vitry sur Seine

à Vitry sur Seine le 03/01/2014

Objet : proposition de projet de résidentialisation de C. Fabien

Monsieur Christian Bedetti,

Lors de la réunion du 14 novembre 2013 concernant la présentation du projet de résidentialisation et de sécurisation de la résidence Colonel Fabien, notre association n'a pas souhaité validé ce projet.

Il nous a alors été demandé d'apporter une proposition à ce projet sous quinzaine.

Nous avons précisé que nous étions une association veillant à mettre en avant la parole des locataires et qu'il n'y avait pas d'urgence à engager des travaux ne répondant pas aux attentes de ceux-ci car se serait une réelle gabegie.

Pour répondre à vos demandes, nous avons organisé une réunion de locataires extraordinaire au centre de quartier de la Ville le 29 novembre 2013, faute de salle accessible sur la résidence pour le maintien de nos activités.

La présentation des documents remis par vos services a été mise à disposition des locataires. Lors de cette consultation une motion contre ce projet a été votée à l'unanimité.

Nous vous faisons parvenir les attentes et propositions faites par les locataires :

- Sécurisation des accès entrées/sorties des véhicules

Les accès ne doivent pas être réservés uniquement à un véhicule par logement (2 véhicules par logement demandés).

Maintenir une entrée et sortie au niveau du 22 rue Verte et une entrée et sortie avenue Colonel Fabien par la pose d'une borne amovible permettant une entrée ou sortie par l'un ou l'autre des accès (comme existant initialement à l'époque des barrières dans les années 1990) .

- Circulation dans la résidence

Rétablir la libre circulation sur l'ensemble de la résidence comme cela existait avant la création de la poche de stationnement de dépôt minute. Mettre à la place du plot fixe un ralentisseur pour éviter des vitesses excessives sur cette zone. D'ailleurs plusieurs ralentisseurs à plusieurs points de la résidence seraient souhaitables.

L'entrée par un accès et la sortie par un autre doit être établie.

- Containers à ordures ménagères et dépôt des encombrants

Placer sur trois points différents avec un postulat de 45 containers :

1. au niveau du trottoir du 22 rue Verte pour une quinzaine de containers,
2. au niveau de l'accès actuel face au 5 rue Verte pour une quinzaine de containers
3. au niveau de l'accès véhicules sur le trottoir de l'avenue Colonel Fabien.

Nous vous proposons suite à votre demande de transformer l'espace libéré par la pose de bornes fixes au niveau du 5 rue verte (conformément à votre projet) en un point de dépose à ordures ménagères et encombrants pour les escaliers 31 et 33 Avenue Colonel Fabien.

Il ne peut être envisagé qu'en cas de maintien de votre part « de la poche dépose minute » que l'entretien et la réfection de cet espace repose sur les charges des locataires de la résidence puisque son affectation serait pour la totalité des vitriots, donc un espace public relevant de la commune. Ce qui impliquerait pour les habitants des 14 étages le maintien de l'accès face au 5 rue verte.

Nous espérons que ces nouvelles propositions auront une écoute bienveillante de votre part et qu'une nouvelle réunion avant travaux nous sera proposée.

Veuillez recevoir, Monsieur Bedetti, nos sentiments les plus cordiaux.

Muriel Cancalon,
Présidente